

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [slanthier-ndl-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8f4b097526d243d51320cdfc>

Date d'obtention : 2025-02-02 19:22:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, il faut accueillir l'élève ou les élèves dans la bienveillance lorsqu'ils nous rapportent un incident en lien avec le sextage. Il faut prendre le temps de noter toutes les personnes impliquées et voir s'il y a eu une grande propagande en lien avec la situation. Bien prendre le temps de compléter la grille d'évaluation de l'incident en compagnie des élèves impliqués et / ou des élèves qui ont entendu parlé de la situation et qui souhaitent dénoncer. Sans oublier de mentionner aux élèves qu'ils ont fait le bon choix de venir voir un intervenant pour en parler. Aller confirmer auprès de la ou les victimes si les informations sont vraies. De plus, il est important de rencontrer l'investigateur afin de voir s'il s'agit d'une intention impulsive ou d'un acte malveillant. Informer le service de la police dans certaines situations (la majorité du temps) afin de faire une rencontre de sensibilisation SEXTO.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de prendre le temps d'écouter lorsqu'un élève nous fait part d'une situation en lien avec le sextage. D'adopter une attitude neutre tout en montrant notre ouverture d'esprit envers le ou les élèves concernés. Il faut absolument éviter d'être dans le jugement et se montrer rassurant. Les trois mises en situation me font retenir que peu importe la gravité des faits, nous devons déclencher le programme SEXTO auprès des élèves concernés. Enfin, je retiens qu'il est important de faire preuve de professionnalisme et de limiter nos interventions si celles-ci relèvent plus du corps policier. Les trois mises en situation m'ont fait prendre conscience que les élèves ont confiance en leur intervenant(e) et que nous jouons un rôle important auprès d'eux.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, l'étape la plus délicate est de rencontrer l'investigateur et / ou de confisquer les cellulaires. Même si l'intervenant(e) n'a pas le choix d'appliquer cette mesure, il en convient que cela peut un peu brimer la relation entre l'élève et son intervenant(e) mais que c'est pour leur bien.